

THALES



**QUESTIONS
POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL
18 décembre 2018**

QUESTIONS CFTC

1 - AUGMENTATION TARIF RIE

Une personne absente 2 mois, septembre et octobre 2018, constate que :

Avant son absence, en aout 2018, un plateau repas comprenant :

- 3 tranches de jambon blanc,
- 1 salade verte,
- 1 petit pain
- 1 yaourt Nature

Coûtait 1,99 €.

En novembre le même plateau coûte : 2,45 € (salade 0.22, jambon 3x0.64, pain blanc 0.14, Yaourt Nature .17).

L'augmentation est donc de 0.46 € soit plus de 23%.

Une telle augmentation est-elle justifiée ?

La CFTC demande une explication quant à l'augmentation constatée.

Réponse : *Aujourd'hui, les convives ont la possibilité de prendre le jambon à la tranche (50grs par tranche). S'ils souhaitent prendre l'assiette de 3 tranches, effectivement l'assiette sera légèrement plus chère (150grs versus 110grs auparavant).*

2 - VALIDATION JOURS DE RTT

Nous constatons que pour le mois de décembre les jours de RTT, dont les 5 jours de collectifs de fin d'année ne sont toujours pas validés dans les compteurs des collaborateurs mensuels ex MIE.

Il y a alors retenue sur salaire.

La CFTC demande que cette anomalie, qui perdure, soit corrigée le plus rapidement possible.

Réponse : *Les jours de RTT collectifs de fin d'année ont été mis dans les compteurs des personnes ex-MIE.*

3 - PRIME EXCEPTIONNELLE

Suite à la dernière allocution du Président de la République, le gouvernement demande aux entreprises de bien vouloir accorder une prime exceptionnelle de max 1000€.

Sachant que le personnel de THALES LAS Elancourt fait des efforts continus pour absorber la surcharge de travail et tenir les engagements vis-à-vis de nos clients :

La CFTC demande à la direction le versement d'une prime de 1000€ à tous les collaborateurs de la société.

Réponse : *La question relative au versement d'une prime exceptionnelle suite au discours du Président de la République se traite au niveau du Groupe.*

QUESTIONS CGT

4 – ACCESSIBILITE (suite)

Suite à nos questions en mai et octobre dernier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées par l'entrée d'accueil ex-Tosa :

- *En cette fin d'année pouvez-vous préciser quand les travaux seront-ils enfin effectués ?*

Réponse : *Comme indiqué lors de la dernière commission Handicap qui s'est tenue le 4 décembre dernier, les travaux seront réalisés au cours du printemps 2019.*

5 – COPERNIC II

La réduction des prestations ménages s'est traduite inévitablement pour une coupe sévère dans les effectifs des personnels de ménages du site. L'effectif est passé de 25 à 15 salariés !

Les salariés rescapés sont très inquiets, l'effectif pourrait être encore réduit prochainement. Notre établissement est devenu sale. Les économies ont des limites.

- *Afin de sauver les emplois menacés et retrouvé un site propre, la CGT vous demande de remettre en place une prestation de ménage digne de ce nom.*

Réponse : *Le nouveau contrat Copernic a été signé par la Direction Immobilière du Groupe et s'applique à tous les sites.*

6 – PRIME DE FIN D'ANNEE

- *Nous vous demandons quel sera le montant de la prime de fin d'année que Thalès va verser à ses salariés ?*

Réponse : *La question relative au versement d'une prime exceptionnelle suite au discours du Président de la République se traite au niveau du Groupe.*

7 – PRIME D'INCOMMODITE

La prime d'incommodité a été mise en place début 2016. Depuis le montant n'a pas été réévalué.

- *Nous vous demandons une revalorisation de la prime d'incommodité.*

Réponse : *Nous n'avons pas prévu de revaloriser cette prime.*

8 – POLITIQUE SALARIALE 2018

Lors des NAO LAS en début 2018 il a été décidé un abondement du 13eme mois d'un montant de 250€ versé sur la paie du mois de mai.

- *Les salariés mensuels embauchés courant 2018 ont-ils tous perçu cette prime au prorata de leur temps de présence ?*

Réponse : *Les salariés mensuels embauchés courant 2018 ont bien bénéficié de la prime au prorata de leur temps de présence.*

9 - VIE PRATIQUE

9.1 – Application « SoHappy » de Sodexho

Il existe une application Android « So Happy » de Sodexho qui permet d'obtenir des informations sur son compte (solde, historique, rechargement) et de consulter diverses informations sur les menus et animations proposées dans les restaurants Sodexho. Or pour utiliser cette application, il faut un numéro de badge nécessaire pour créer le compte de l'application, numéro que SODEXHO a refusé de donner à un salarié qui le demandait pour pouvoir utiliser cette application. Il a fini après un parcours du combattant par l'obtenir auprès de la Sécurité

- **Pourquoi n'y a-t-il aucune communication sur cette application pourtant bien pratique ?**
- **Pourquoi cette information, n'est-elle pas présente sur les tickets édités ?**
- **Nous vous demandons de communiquer (ou faire communiquer SODEXHO) sur ce sujet et de faire en sorte que l'on sache comment récupérer ce numéro de badge facilement, a moins que SODEXHO ne le fasse figurer sur les tickets édités dans les RIEs**

Réponse : *L'application existe, Sodexo transmettra un numéro d'identifiant à chaque salarié courant janvier 2019.*

9.2 – Incivilités sur le P2, et alors ?...

- **Où en est l'étude en cours (cf réponse aux questions DP du mois de novembre) ?**

Ca ne s'arrange pas : on a même vu récemment une voiture garée un trottoir piéton vers 8H20 à quelques mètres de places disponibles...

Réponse : *Une action est en cours au sein de la colocation et des mesures seront prises au 1^{er} trimestre 2019.*

10 - ADMINISTRATIF

10.1 – Accès à E-HR Together depuis le domicile

Des salariés font remarquer qu'ils ne peuvent plus utiliser e-HR Together depuis leur domicile.

- **Pouvez vous nous expliquer la cause de la suppression de cette possibilité ?**
- **Pourquoi aucune information sur ce sujet n'a été faite ?**

Réponse : *L'accès Internet a été remis en service le 5 novembre.*

<https://www.ehr-together.thalesgroup.com/e-Comp/>

11 - SOCIAL

11.1 – Forfaits jours et créneaux de présence obligatoire -II-1

On a reproché à une ingénieure le fait qu'elle arrivait après 9H00.

- **Y-at-il des créneaux de présence obligatoire pour les I/C en forfait jour ?**

- **Nous vous demandons de faire un rappel de ce qu'implique le fait qu'un salarié soit en forfait jour sur ses obligations formelles de présence**

Réponse : *Il n'y a pas de présence obligatoire à 9 heures le matin pour les forfaits jours.*

Dans le cas individuel cité ci-dessus, il est important de bien connaître le contexte et d'en discuter avec son manager et sa RRH.

[Lien vers l'Accord temps de travail signé le 20/12/2012](#)

12 - SUIVI DES ACCORDS

12.1 – Données « Temps de travail »

Afin de pouvoir suivre les données sur le temps de travail des salariés, nous vous demandons :

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- **Temps de travail > ?10H : Nombre d'alertes par e-mail en moyenne par semaine et par mois (réception d'un e-mail si au moins un jour de présence est > ?10H**
- **Nombre de personnes concernées**

Pour les Mensuels:

- **Etat des heures supplémentaires effectuée pour récupération pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des heures supplémentaires effectuées pour récupération : cumul annuel**
- **Solde des compteurs des heures récupérées au titre des heures supplémentaires effectuées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement pour le mois, et nombre de personnes concernées**
- **Etat des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement : cumul annuel**
 - ADER »
- **Sorties après 18H10 : Nombre de salariés sortant après 18H10 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Horaire hebdomadaire : Nombres de salariés dont le temps de travail a été > à 41H80 hebdomadaire, (37H80 + 4H) en moyenne par semaine**
- **Nombre total d'heures écartées de ce fait, pour le mois**
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine ayant un compteur bloqué à 15h**
- **Nombre total d'heures écartées de ce fait pour le mois**
 - Ex-MIE ?
- **Cumul compteur : Nombres de salariés en moyenne par semaine et pour le ayant atteint ou dépassé les 10h**
- **Sorties après 18H30 : Nombre de salariés sortant après 18H30 en moyenne par semaine et pour le mois**
- **Nombre de salariés présents le vendredi après-midi**
 - après 14h00
 - après 16h00

Réponse :

[Pour le personnel LAS Elancourt \(ex TOSA\) en novembre 2018 :](#)

Heures supplémentaires effectuées pour récupération sur novembre : 0

Heures supplémentaires effectuées pour récupération en cumul pour 2018 : 18.33

Solde des compteurs des heures effectuées pour récupération : 414.52

Heures supplémentaires effectuées payées sur novembre : 427.08

Solde des compteurs des heures supplémentaires effectuées pour paiement fin novembre : 1511.60

Nombre d'alertes en moyenne (par semaine) si travail supérieur à 10h novembre : 160.60

Nombre de sorties après 18h10 (mensuels novembre) : 73

*Nombres de personnes ayant eu un compteur à 4h novembre : 11.80
Nombres de personnes ayant eu un compteur à 15h novembre : 18.60*

Pour le personnel LAS Elancourt (ex MIE) en novembre 2018

*Nombre de sorties après 18h30 novembre (mensuels) : 2.20
Nombres de personnes ayant eu un compteur supérieur à 10h : 11.6
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 14h00 : 1
Nombre de salariés présents le vendredi après-midi après 16h00 : 0*

13 – OUTLOOK INTEMPESTIF

Mercredi 12/12, la direction financière de LAS France envoyait une demande de réunion avec un texte nous incitant à remplir notre feuille de temps dans "GTemporaire". Las :) ! Cette manœuvre bloque la journée du 12/12 dans l'agenda des destinataires ! La pratique est pour le moins curieuse, voire intrusive ! De plus, il était impossible de répondre dans Outlook...

- **La CFE-CGC demande à la Direction de prier la direction financière de ne jamais réitérer ce type d'intrusion dans les agendas du Personnel.**

Réponse : La notification apparaît en haut dans outlook comme une tâche et n'est pas bloquante dans l'agenda. Cela sert de rappel pour ceux qui ont oublié de saisir leurs heures. Suite à ces messages et à la contribution de chacun, toutes les heures ont été saisies avant l'arrêté de décembre.

14 – OUTLOOK INTEMPESTIF II

E-congés place des "réunions" automatiquement dans l'agenda Outlook. Par exemple quand on est en temps partiel. "Petit" soucis ; la "réunion" bloque la journée considérée et **AUSSI** le lendemain ! Le service desk ignore pourquoi et ne dit rien pouvoir faire, TGS-paie dit que ce n'est pas de leur ressort !

- **La CFE-CGC demande à la Direction d'intervenir auprès de TGS (responsable à la fois de la paie et de l'informatique) pour que cette pratique cesse.**

Réponse : Votre question a été transmise au SIRH pour action.

15 – PARKING

En semaine 50, le Personnel a eu la surprise de voir que l'entrée principale du P2 était fermée pour travaux. Ceci sans avoir été prévenu de la date de fermeture par une "Info-Élancourt" et alors que ces travaux étaient prévus de longue date pour être effectués durant la semaine de fermeture du site.

- **Alors que les "Info-Élancourt" foisonnent à propose de tout et de rien, pourquoi cette fois-ci, CETTE info n'a-t-elle pas été relayée ?**

Réponse : Nous avons remonté votre remarque au service communication du site d'Elancourt

16 – OS SPECIFIQUES

- **La CFE-CGC demande à la direction Financière de communiquer au plus vite les OS spécifiques et/ ou génériques (par exemple syndical et support) afin d'éviter les cafouillages auxquels on assiste depuis plusieurs années à la fin janvier.**

Réponse : Nous faisons le nécessaire pour vous transmettre l'information rapidement.

17 – PRIME EXCEPTIONNELLE

- **À quelle date seront versés à chaque salarié les 1000 (mille) euros évoqués par le Président de la République Française dans son allocution du lundi 10 décembre dernier ?**

Réponse : *La question relative au versement d'une prime exceptionnelle suite au discours du Président de la République se traite au niveau du Groupe.*

18 – HEURES SUP ET GESTOR

Un mensuel qui est en heures sup et qui prend 4h sur son crédit d'heures se voit retirer 2h sur son compteur d'heures sup et 2h sur son crédit d'heures (qui en comptait au moins 4).

- **Y-a-t-il une règle inconnue des salariés ou bien s'agit-il d'une erreur ?**

Réponse : *Quand un salarié est paramétré en Heures Supplémentaires, le compteur d'acquisition de crédit d'heures est gelé (c'est-à-dire toute les heures en plus tombent dans le compteur Heures Supplémentaires). Pendant la période d'Heures Supplémentaires il peut prendre du crédit d'heures, la totalité du temps posé en crédit d'heures est pris sur le compteur crédit d'heures. Il faut que le salarié concerné par cette question se rapproche de son gestionnaire de paie pour contrôler s'il n'y a pas d'anomalie ou avoir une explication.*

19 – DIVERS

SUPPer

20 – COMPLEMENT A LA QUESTION DU 19 NOVEMBRE 2018

FICHE DE PAIE : PRELEVEMENTS D'IMPOTS

La nouvelle fiche de paie est tombée. Le prélèvement à la source est appliqué pour donner l'enveloppe perçue lors de sa mise en place en janvier. Cette retenue est calculée sur le montant net. Hors, pour le calcul du montant brut moins les taxes CSG et CRD, le compte n'y est pas.

Peut-on connaître la méthode de calcul du montant net par rapport aux autres montants de la fiche de paie ?

Comment comprendre la réduction d'impôts signalée en fin de feuille de paie, SVP ?

Sur quel montant est-elle basée ?

Réponse : Lors de la réunion d'information « les Paiedagogies », le 13/12/18 de 12h à 14h (hall H), des gestionnaires de l'Administration Paie seront présents pour répondre à vos questions sur ce sujet.

Méthode de calcul :

Net à payer avant impôt : brut fiscal – Total des cotisations et contribution = Net à payer avant impôt

Net fiscal : il faut ajouter au net à payer les rubriques non déductibles :

CRDS non déductible (0.50%) + CSG non déductible (2.40%)

Part patronale sur la prévoyance : Soins de santé T1 (1.76%) + Soins de santé T2 (1.22%)

Pour certaines personnes, le compte n'y est pas. Après recherches, les retenues de protections optionnelles entreraient aussi dans le calcul.

- Merci de refaire le calcul et vérifier s'il n'y a pas d'autres retenues
- Quelle loi régit l'imposition fiscale sur ces prestations ?

Réponse :

Couvertures complémentaires optionnelles :

Les cotisations des salariés affiliés à une prévoyance d'entreprise sont déductibles de leur revenu imposable sous certaines conditions. Le contrat doit être collectif et obligatoire : les cotisations complémentaires optionnelles de prévoyance ne rentrent pas dans les conditions ci-dessous.

Réintégration des cotisations patronales dans le net fiscal :

Le régime fiscal des cotisations aux régimes de complémentaires santé a été modifié par la loi de finance pour 2014 adoptée le 19/12/2013, met fin à la déductibilité du revenu imposable la participation de l'employeur aux contrats collectifs.

21 – PRIME NETTE D'IMPOTS

Lors de son allocution du 10 décembre 2018, le Président de la République a encouragé les entreprises « qui le peuvent » à verser une prime de fin d'année nette d'impôts à l'ensemble de leurs salariés.

Pour rappel, le Groupe Thales prévoit un bénéfice EBIT pour 2018 autour de 1.6 Mds €. Cette somme, répartie uniformément entre les 65000 salariés du Groupe, représenterait environ 25000 € par salarié.

- Nous demandons à la Direction de répondre favorablement à cette proposition du Président de la République (ex : le Groupe TOTAL a annoncé une prime de 1500 €).

Réponse : La question relative au versement d'une prime exceptionnelle suite au discours du Président de la République se traite au niveau du Groupe.

22 – SEMESTRIELLE DEPORTEE

Suite à la proposition du directeur de la GBU LAS, Alex.CRESSWELL, d'inviter les 6500 salariés de LAS-France au Palais des Sports (de Paris),

- nous demandons si cette démarche s'inscrit dans une action éco responsable
- nous demandons s'il ne serait pas plus judicieux d'effectuer des réunions dans les sites LAS ou via la téléconférence, compte tenu des coûts induits par la location du Palais des Sports, celui des transports et l'hébergement des collègues éloignés à ST HEAND et BLAGNAC !!!

Réponse : *Cette démarche s'inscrit dans la volonté de réunir tous les salariés de LAS sur un même lieu en ce début d'année 2019.*

23 – PLACES ASSISTES AU SEIN DES RESTAURANT D'ENTREPRISE

✓ Bâtiment H

Etant donné le nombre d'embauches sur le site, la proportion de personnes se restaurant au self du bâtiment H est en constante augmentation. Si l'aménagement a peut-être permis d'augmenter le nombre de place, il en manque encore beaucoup. Surtout qu'en hiver, la terrasse n'est pas utilisable.

- Nous demandons que le nombre de places assises soit réévalué à la hausse
- Un aménagement de la terrasse, convertie en véranda par exemple, peut-il être envisagé, pour être fermé en hiver et ouvert en été.

✓ Buro+

Désormais, quelle que soit l'heure d'arrivée pour prendre place afin de se restaurer, on constate des files d'attente invraisemblables, chacun muni de son plateau rempli de victuailles, debout, à attendre et espérer que quelques places de-ci de-là se libèrent, parfois jusqu'à 5 minutes. Sans compter les prises de risque en s'incrétant en bout de table en empiétant sur l'espace du passage.

- Nous demandons que, rapidement, soit prise en compte une telle problématique. Elle ne peut s'inscrire davantage dans le temps.

Réponse :

- *Effectivement, la salle du restaurant a été réaménagée il y a quelques semaines. Une visite du CHSCT sera organisée courant janvier 2019 et le réaménagement des tables et des chaises sera étudié. Il n'est pas prévu de couvrir la terrasse pour le moment.*
- *Depuis la mise en place de la nouvelle offre, le restaurant de Buro+ reçoit en moyenne entre 750 et 800 couverts chaque midi. La salle compte environ 300 places assise et à 13 heures environ 650 couverts ont été servis. Il est plus facile de trouver une place à partir de 13 heures et Sodexo garantit la disponibilité de tous les plats.*

24 – REUNION DES ASSISTANTES DU 12 DECEMBRE 2018

Nous avons appris la tenue d'une réunion de l'ensemble des assistantes.

Nous sommes intéressés :

- de savoir comment ont réagi les intéressées,
- de connaître les sujets abordés,
- de savoir si des difficultés ou problèmes ont été remontés,
- de savoir quelle est la périodicité de ce type d'entrevue.

Réponse :

- *48 assistantes de LAS Elancourt et de la GBU étaient invitées, 35 étaient présentes. Les retours sont très positifs.*
- *Différents sujets ont été abordés avec des intervenants des services Sécurité, HSE, SGX et DSI.*
- *Les problématiques remontées concernent principalement le ménage.*
- *3 réunions de 2 heures par an et une journée de séminaire (à l'extérieur du site).*

25 – COMMUNICATION 1

Suite à la présentation des « Thales Awards 2018 », présentés sous forme de petits films promotionnels, trois vidéos présentant les lauréats français ont été sous-titrées en Anglais. Par contre, les autres présentations sont restées dans leur langue d'origines.

- Au moins 50% du personnel de Thales est francophone et basé en France alors la moindre des choses, dans la communication du Groupe, serait de proposer systématiquement une version ou un sous-titrage en Français.

Réponse : *Nous avons transmis votre remarque au service communication du Groupe Thales.*

26 – COMMUNICATION 2

Les salariés de Thales ont tous reçu un message pour expliquer le rapprochement entre les sociétés Thales et Gemalto A cette fin, un lien vers une page intranet y a été fourni. Or, le lien correspond à une page entièrement rédigée en Anglais.

- Nous demandons une version en Français au plus vite.

Réponse : *Une information est disponible en français dans [l'intranet du groupe](#)*

27 – REZ-DE-JARDIN

Le couloir menant du bâtiment C aux quais de déchargement, sert aujourd'hui de stockage magasin. Par ces temps de grand froid, on ne peut que constater que la porte sectionnable entre ce couloir et le quai est constamment ouverte.

Ce problème est malheureusement soulevé à chaque période hivernale.

- Nous demandons que cette porte reste fermée, sauf passage d'une charge nécessitant son ouverture

Réponse : *Le rideau au RDJ du bâtiment C fonctionne parfaitement mais ce sont les utilisateurs qui le laissent ouvert volontairement car il faut appuyer sur un coup de poing pour l'ouvrir et a priori cela est contraignant pour eux.*

28 – PORTE DE SAS

A la jonction des bâtiments A et C, il ne reste plus qu'un battant de porte sur deux. Cela dure depuis bien longtemps. Durant cette période hivernal, cela permet de couper le froid dans les couloirs en RDJ Leur fonction première étant la protection des salles technique RECO-NG lors de l'entrée ou sortie d'une nacelle

- Nous souhaitons savoir quand auront lieu leurs remplacements et installations.

Réponse : *Il n'y a pas eu de demande de changement récemment. Il convient de s'adresser aux Services Généraux si besoin.*

29 – DIVERS

PROCHAINE REUNION : mardi 29 janvier 2019